



## LIGUE ILE de FRANCE de BADMINTON

# NOTE

11 juillet 2015

OPERATIONS SPORTIVES

Validé par CA du  
10 juillet 2015

Communication aux  
clubs et comités  
franciliens  
Et intégration dans  
l'annuaire de la Ligue

# AUTORISATION DES TOURNOIS DE CLUBS

## Modalités d'autorisation

1

La Commission Sportive Régionale (CSR) est compétente quant à l'autorisation de tournois de séries de Promotionnel à Régionale et les catégories jeunes et vétérans. Conformément au document fédéral concernant l'autorisation et l'homologation des tournois, et, pour compléter les différentes modalités décrites, voici les éléments à prendre en compte en amont de l'organisation d'un tournoi.

Pour le développement de notre sport dans le respect de chaque instance, il est nécessaire **qu'aucune concurrence avec les compétitions fédérales et les tournois de même niveau ne soit en jeu.**

C'est pourquoi la LIFB a mis en place les restrictions et répartitions suivantes :

- série N : répartition selon règlement fédéral en vigueur
- série R4: 3 tournois
- série R5/R6 : 6 tournois
- série D7/D9 & Promotionnel : 8 tournois

Il s'entend que pour les tournois comportant plusieurs séries, ils compteront dans le nombre de tournoi par série.

*Exemple : A la date Z, le club X organise un tournoi adultes série R4, R5, R6/D7, et le club Y organise un tournoi adultes série R6, D7, D8/D9 et P. Nous compterons donc pour ce week-end Z un tournoi R4, 2 tournois R5/R6 et 2 tournois Départemental et Promotionnel.*

La LIFB n'autorisera pas plus de 10 tournois pour un même week-end, et 3 tournois au maximum par département.

Afin d'éviter les problèmes liés à l'organisation et la gestion d'un tournoi, le nombre de participants à un tournoi sera aussi soumis au nombre de licenciés du club demandeur au jour de la demande d'autorisation du tournoi:

- Moins de 30 licenciés pas d'autorisation.
- A partir de 31 licenciés, autorisation du tournoi pour un nombre de participants inférieur à 3X le nombre de licenciés.
- 101 licenciés et plus autorisation tournoi avec nombre de participants supérieur à 300.

## Restrictions relatives aux autres compétitions

- ⇒ Aucun tournoi ne sera autorisé au cours des **compétitions internationales de Badminton (circuit EBU et/ou BWF)** si celles-ci se déroulent en Ile-de-France.
- ⇒ Aucun tournoi de **séries N** ne sera autorisé le week-end du **National Senior**. Possibilité d'organiser des compétitions jeunes, seniors, vétérans de R4 à P.
- ⇒ Aucun tournoi ne sera autorisé le week-end du **championnat départemental senior** à la date conseillée par le calendrier de la LIFB.

Ligue de de la Fédération  
française de Badminton  
Habilitée par arrêté  
ministériel  
n°SPOV1243663A  
Le 31 décembre 2012

LIGUE ILE DE FRANCE DE BADMINTON  
64 rue Couedic  
Phone 01.53.25.11.61 Fax : 01.42.85.03.64  
[contact@lifb.org](mailto:contact@lifb.org) [www.lifb.org](http://www.lifb.org)



⇒ Des tournois pourront être organisés le week-end du **championnat régional senior**. Le règlement particulier devra bien préciser que seuls les joueurs non qualifiés au championnat régional seniors pourront s'inscrire.

Aucun tournoi **vétérans** ne sera autorisé le week-end du **championnat régional vétérans**. Possibilité d'organiser des compétitions jeunes et seniors.

⇒ Lors des week-ends du **championnat régional jeunes, et de la coupe régionale des comités d'Ile-de-France et de la qualification inter-régionale au championnat de France des comités départementaux**, Possibilité d'organiser des compétitions seniors et vétérans et possibilité d'organiser des tournois jeunes dont le classement n'excède pas D8.

⇒ Lors des week-ends **d'interclubs nationaux ET régionaux**, seuls les tournois de série **D8/D9 et Promotionnel** sont autorisés

⇒ Lors des journées **d'interclubs nationaux uniquement**, seuls les tournois de séries R6, Départemental et Promotionnel sont autorisés.

**Restrictions relatives au nombre de tournois par club**

Un club peut organiser dans la même saison plusieurs tournois mais de séries et de catégories différentes.

*Exemples autorisés : pour le même club dans une même saison*

Tournoi 1 : tournoi individuel benjamins, minimes, et seniors série Promotionnel

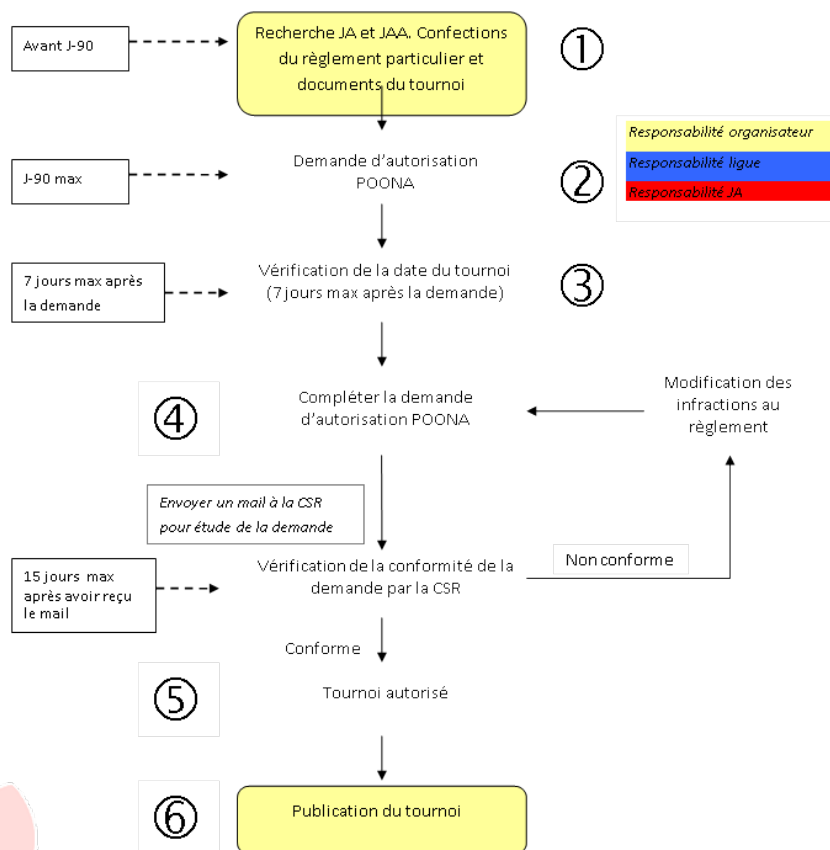
Tournoi 2 : tournoi individuel seniors séries R5, R6/D7, D8/D9.

Tournoi 3 : tournoi individuel seniors série R4.

Tournoi 4 : tournoi par équipe série R4/R5, R6/D.

**Calendrier et formalités pour l'autorisation d'un tournoi**

**Phase 1 : Demande d'autorisation et publication du tournoi**



① Le règlement particulier doit être établi en précisant le nom du JA, la salle et le nombre de terrains. Il doit être validé par le JA.

**Nouveauté saison 2015-2016** : il est nécessaire de préciser le type de compétition prévue, c'est-à-dire :

- **Standard** : dans l'ordre d'arrivée des inscriptions sans restriction de classement ou de moyenne dans les séries ouvertes. L'organisateur a pour obligation de valider ou non les inscriptions et de prévenir l'ensemble des joueurs de leur situation.

- **Elites** : (sélection par CPPH dans les séries ouvertes) pour un meilleur coefficient dans le calcul des points. Les inscriptions seront arrêtés à J-30 les meilleurs CPPH constitueront les tableaux ouverts par l'organisateur. Il a pour obligation à J-30 de prévenir l'ensemble des joueurs inscrits de leur situation sous peine d'une amende.

② Etablir la demande d'autorisation de tournoi dans **POONA avant J-90** : renseigner tous les champs (nom du tournoi, ville, SOC, JA, séries, tableaux et dates).

③ La CSR vérifie que la date choisie est disponible et que le quota de tournoi n'est pas atteint.

④ L'organisateur complète sa demande en incluant tous les documents relatifs au tournoi (règlement particulier, affiche, feuille d'inscription). Le SOC doit valider sa participation. Le JA doit valider sa participation et le règlement. Une fois tous ces éléments déposés, l'organisateur adressera un courriel à [tournoi@lifb.org](mailto:tournoi@lifb.org) confirmant le dépôt d'une **demande complète** sur POONA. La CSR étudiera la demande et émettra un avis que si cette dernière est complète.

La date de dépôt retenue sera celle où la demande aura été validée complète.

En cas de surnombre de demandes pour une même date de tournoi, celles-ci seront départagées dans l'ordre des dates de dépôt retenues.

La demande complète, l'autorité compétente (LIFB jusqu'à la catégorie **R** et FFBAD pour les catégories **N**) a 15 jours, à partir de la date de dépôt retenue, pour émettre un avis.

L'organisateur reçoit un mail l'informant du numéro d'autorisation du tournoi. En absence de retour de la commission Tournoi, Il peut le cas échéant le consulter directement Poona.

⑤ Le tournoi est autorisé, l'organisateur peut alors publier son tournoi.

⑥ Envoi du prospectus du tournoi aux clubs/Comités/ligues/fédérations concernés (où doit être inclus le document des sanctions pour le suivi des **"FORFAITS"** et des **"CARTONS"** (circulaires FFBAD en vigueur).

**Toute publicité ou envoi de prospectus avant autorisation par la ligue du tournoi sera passible d'une amende de 300€**

## Quels sont les juges arbitres autorisés à officier ?

Pour les tournois de niveau Promotion, Départemental ou Régional, un juge arbitre de grade départemental minimum est nécessaire.

Pour les tournois de niveau National, un juge arbitre de grade régional minimum est nécessaire.

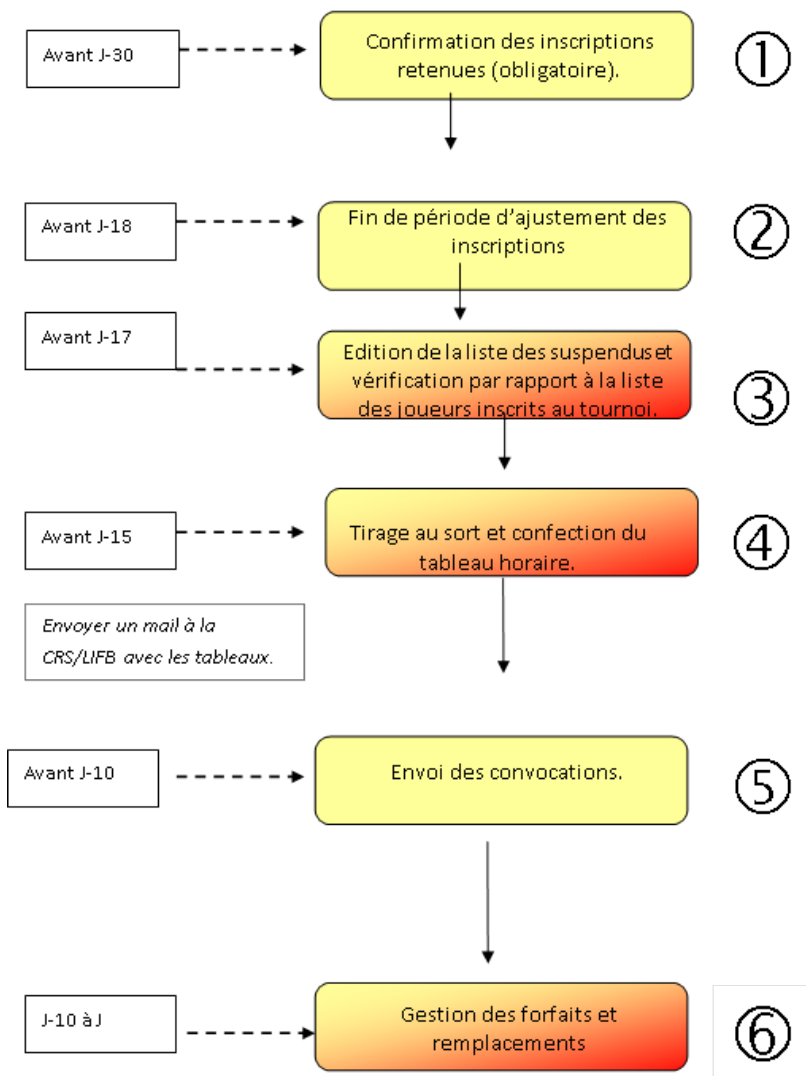
Pour rappel, il faut un juge arbitre par tranche de 7 terrains.

Les juges arbitres stagiaires peuvent être JAA sur les tournois de tout niveau à condition d'être dans la même salle que qu'un JA validé.

**La CRA pourra dans le cadre des formations des Juges Arbitres autoriser certains Juges Arbitres stagiaires identifiés à officier lors de certaines compétitions, après avis de leur tuteur. A cette fin, la CRA transmettra à la CSR la liste des JA Stagiaires autorisés.**

Il est également préconisé de disposer d'arbitres tout au long de la compétition ou au moins pour les phases finales.

Phase 2 : Gestion des inscriptions et des convocations



Dès que le nombre d'inscrits au tournoi est atteint, envoi impératif des listes d'attente et/ou refus au fur et à mesure de la réception des inscriptions afin de permettre aux joueurs de s'inscrire éventuellement sur un autre tournoi.

**Tout manquement constaté sur ce point sera passible d'une amende 300€ En cas de non-paiement des amendes, aucune demande d'autorisation ne sera accordée à l'organisateur.**

① Confirmation des inscriptions retenues (obligatoire). Période d'ajustement des tableaux et inscriptions sur d'autres tournoi si refus.

② Fin de la période d'ajustement des inscriptions.

③ Edition de la liste des suspendus (à consulter sur le site de la FFBAD) et vérification par rapport à la liste des joueurs inscrits au tournoi.

④ Tirage au sort des tableaux et confection du tableau d'avancement horaire. Envoi du fichier d'avant tournoi des tableaux originaux à [tournoi@lifb.org](mailto:tournoi@lifb.org).

⑤ Envoi des convocations et suivi des forfaits.

⑥ Suivi des forfaits et remplacements, enregistrement de chaque modification de tableau dans un fichier excel fourni par le JA.

## Phase 3 : Gestion post-tournoi

Le JA doit établir la feuille informatisée des modifications de tableau, des forfaits et rédiger le rapport.

**A J+3 maximum**, il importera les résultats dans POONA pour mise à jour du classement (impératif pour la prise en compte hebdomadaire du nouveau classement dès le jeudi suivant la compétition).

**A J + 5 maximum**, le juge arbitre envoie à la LIFB/CSR ([competition@lifb.org](mailto:competition@lifb.org) et [tournoi@lifb.org](mailto:tournoi@lifb.org) )

- le rapport du Juge Arbitre.
- la liste des modifications apportées aux tableaux originaux
- le fichier original et le fichier final du tournoi.
- envoi à la FFBAD/CNA (pour les tournois **N** et les Trophées de France) :
- le rapport du Juge Arbitre,
- les tableaux originaux et finaux.

**Sous un délai d'un mois**, la CSR examinera les conditions dans lesquelles le tournoi s'est déroulé.

Elle pourra prendre :

- Homologuer le tournoi,
- Ne pas homologuer le tournoi,
- Prendre des mesures à l'encontre de l'organisateur défaillant,
- Transférer à la CRA les dossiers en cas de défaillance des officiels,
- Transmettre au bureau de la ligue tout dossier pouvant présenter des suites disciplinaires.